



## **Groupe de Travail N° 3 – Relations Clercs et Laïcs**



## **Groupe de Travail N° 3 – Relations Clercs et Laïcs**

Les Amis de la Vie, CCFD-Terre Solidaire,  
Communauté de l'Emmanuel,  
Communauté Vie Chrétienne, -CVX-  
Fraternité Séculière Charles de Foucauld, -FSCF-  
Mouvement Chrétien des Retraités, -MCR-  
Pax Christi, Chrétiens dans le Monde Rural, -CMR-  
Ordre Franciscain Séculier, -OFS-  
Semaines Sociales de France, -SSF-



## Groupe de Travail N° 3 – Relations Clercs et Laïcs

Nous nous sommes :

- > appuyés sur le vécu de ces relations au sein de nos mouvements : un dialogue est possible, des échanges, partages, soutiens, un travail en commun...
- > interrogés sur ce qui distinguait ces relations de ce que nous vivions au sein de nos diocèses : plus distantes, plus hiérarchiques, un dialogue difficile, des souffrances...

Nous avons retenu **5 points pour des relations fraternelles, constructives.**

*A noter : notre groupe a terminé son travail en juillet 2024. Le document final du synode d'octobre 2024 est venu conforter ces points.*



## **Groupe de Travail N° 3 – Relations Clercs et Laïcs**

### **L'importance d'inscrire notre proposition à l'intérieur de l'Église et de son histoire**

- Ancrer notre réflexion dans la Tradition de l'Église,
- Relire à l'aune de notre temps, les textes conciliaires Lumen Gentium (LG) et l'Apostolat des Laïcs (AA),
- Tirer les enseignements du Synode sur la Synodalité 2021-2024



## **Groupe de Travail N° 3 – Relations Clercs - Laïcs**

- 1** - De la pensée de Vatican II au synode sur la synodalité,
- 2** – Le droit canonique au service d'une Église synodale, co-responsable et fraternelle?
- 3** – Synodalité et prise de décision commune,
- 4** – Repenser les ministères dans l'Église,
- 5** – Coresponsabilité et gouvernance pour y incarner la synodalité

# 1 - Les relations clercs-Laïcs : de la pensée de Vatican II au synode sur la synodalité

## 1.1 : Des apports de Vatican II...

- **La redécouverte des charismes** (LG 30) l'Église ne se construit pas seulement par la voie des moyens institués, mais aussi par l'infinie variété des dons que chaque personne a « *le droit et le devoir d'exercer dans l'Église et dans le monde* » (AA n°3 et 30).
- **Les rapports entre clercs et laïcs : une égale dignité de tous** « *Car la différence même que le Seigneur a mise entre les ministères sacrés et le reste du peuple de Dieu, comporte en soi union (conjunctio), étant donné que les pasteurs et les autres fidèles se trouvent liés les uns aux autres par une communauté de rapports* » (LG n°32)  
Pour caractériser ces rapports mutuels, le concile utilise le vocabulaire de la **fraternité** (LG n°32 ; 37 ; AA n°25).
- Les tâches proprement ecclésiales confiées aux laïcs sont qualifiées de « **ministères** » « *Il y a dans l'Église diversité des ministères, mais unité de mission...* les laïcs rendus participants de la charge sacerdotale, prophétique et royale du Christ assument, dans l'Église et dans le monde, leur part dans ce qui est la mission du Peuple de Dieu tout entier. » (AA n°2).

# 1 - Les relations clercs-Laïcs : de la pensée de Vatican II au synode sur la synodalité

## 1.2 : ... à l'affirmation de la constitution synodale de l'Église (DF 2024)

- La double thèse du pape François : la synodalité et le ministère *Discours pour le cinquantième anniversaire de l'institution du Synode des évêques* du 17 octobre 2015 : « **La synodalité en tant que dimension constitutive de l'Église, nous offre le cadre d'interprétation le plus approprié pour comprendre le ministère hiérarchique lui-même** »
- De l'utilisation de l'expression "pouvoir sacré" (*potestas sacra*) utilisée par Lumen Gentium, au terme « autorité » utilisé par le Document Final (DF n°33) .
- Renversement de perspective : Regarder non pas d'abord ce qui manque à nos Églises, mais ce qui leur est donné sur place.

## 1- Les relations clercs-Laïcs : de la pensée de Vatican II au synode sur la synodalité

***Document Final du synode du 26 octobre 2024, n° 28. (voir aussi DF30 a), 60)***

« Au cours du processus synodal, une convergence a mûri sur le sens de la synodalité, qui est à la base du présent document : la synodalité est la marche commune des chrétiens avec le Christ et vers le Royaume de Dieu, en union avec toute l'humanité ; orientée vers la mission, elle implique la rencontre en assemblée aux différents niveaux de la vie ecclésiale, **l'écoute réciproque, le dialogue, le discernement communautaire, la formation d'un consensus comme expression de la présence dans l'Esprit du Christ vivant, et la prise de décision dans une coresponsabilité différenciée.** Dans cette ligne, nous comprenons mieux ce que signifie l'affirmation que la synodalité est une dimension constitutive de l'Église (cf. CTI, n. 1). **En termes simples et synthétiques, on peut dire que la synodalité est un chemin de renouveau spirituel et de réforme structurelle pour rendre l'Église plus participative et missionnaire, c'est-à-dire pour la rendre plus capable de marcher avec chaque homme et chaque femme en rayonnant la lumière du Christ. »**

## 2 - Les relations clercs-Laïcs : le code de droit canonique (CDC) au service d'une Église synodale, co-responsable et fraternelle?

Le CDC de 1983 « constitue une réception de l'ecclésiologie de Vatican II, non dénuée d'ambiguïtés sur le rôle des laïcs dans l'Église et leur participation au ministère de l'Église »

MA Florin Facultés Loyola

Néanmoins, il ouvre à la participation des fidèles à la vie et à la mission de l'Église de plusieurs manières. **Un grand pas serait déjà de mettre en pratique ce que le code permet déjà,** sans attendre sa révision en cours.

- **La Communion** et le principe d'égalité de dignité entre tous les fidèles « quant à la dignité et à l'activité », « du fait de leur régénération dans le Christ » (Can 208)

## 2 - Les relations clercs-Laïcs : Le code de droit canonique (CDC) au service d'une Église synodale, co-responsable et fraternelle?

### La Participation :

- le CDC rappelle les droits et devoirs de tous les fidèles (Can 212, 215 d'association, 229-2 d'étudier, 218...)
- La co-responsabilité : ouverture « entrebâillée » aux laïcs
  - La réforme de la curie romaine par la constitution apostolique « *Praedicate Evangelium* » du 19 mars 2023,
  - Les diocèses : la reconnaissance des **ministères institués ouverts aux femmes** (Can 230-1 modifié le 21/01/2021) et d'offices (Can 228, 229, 482...),
  - Dans les paroisses : le can 517-2 : En cas de pénurie de prêtres, l'évêque peut confier la **charge pastorale** d'une paroisse à un laïc et doit alors nommer un prêtre modérateur.

## 2 - Les relations clercs-Laïcs : le code de droit canonique au service d'une Église synodale, co-responsable et fraternelle?

### La Mission

- « *Comme l'Église tout entière est par sa nature missionnaire et que l'œuvre de l'évangélisation doit être considérée comme un devoir fondamental du peuple de Dieu, tous les fidèles, conscients de leur propre responsabilité, prendront leur part de l'œuvre missionnaire* » (Can. 781).
- Porte ouverte aux ministères institués Hommes et Femmes (can 230-1 modifié le 11/01/2021)

**Conclusion** : Le CDC a ouvert des canaux de participation des laïcs à la mission de l'Église, mais leur pleine application est en attente. Espérons que la révision du code soit l'occasion de s'en saisir véritablement.

### **3 - Les relations clercs-Laïcs : Synodalité et prise de décision commune**

#### **Comment présenter le lien entre synodalité et prise de décision commune?**

- L'Église est communion,  
... dans la diversité des membres (charismes, états de vie, vocations, sensibilités, des services et des ministères)...
- C'est « **La communauté dans son ensemble** » porte la mission de l'Évangile.
- Parmi les fidèles, « certains sont ordonnés à la présidence de l'Église et de son Eucharistie et sont de ce fait positionnés au service du peuple de Dieu en vertu de l'autorité par laquelle le Christ lui-même construit, sanctifie et gouverne son peuple » -*Canon 207§1*-

### 3 - Les relations clercs-Laïcs - Synodalité et prise de décision commune

Leur mission est de se mettre à l'écoute, en vue de tenir conseil avec les fidèles pour chercher, et découvrir ce que l'Esprit de Dieu dit à l'Église en ce lieu (réf à LG 30)

- > **Écouter** pour découvrir ce que « l'Esprit de Dieu dit à l'Église »,  
Les pasteurs se doivent d'exercer ce devoir sans jamais oublier qu'ils partagent avec tous leur condition de baptisé.
- > **Solliciter l'avis** de sa communauté ou des fidèles, en tant que membres du corps ecclésial sur la base de la participation différenciée de tous.
- > Outre ces deux stades , le troisième est « **obtenir le consentement** » Canon 127, 1-2

Trois stades où chacun, à sa façon et dans l'unité apporte son concours à l'œuvre commune,

### **3 - Les relations clercs-Laïcs : Synodalité et prise de décision commune**

- **Élaborer conjointement des décisions qu'il revient à l'autorité pastorale de prendre :**  
Pour honorer la dimension pneumatologique de la **coresponsabilité baptismale de tous**
- **Passer d'un mode consultatif à un mode délibératif** qui honore le « *sensus fidei fidelium* »
- Les instances existantes sont un moyen de promouvoir une ecclésiologie participative et inclusive.
- Le document final aborde amplement les processus décisionnels. Il y consacre une partie entière : **Partie III : « jetez les filets » La conversion des processus n°79 à 108**

Appliquer cette manière de faire, répond déjà partiellement à la question posée par la CIASE : Est-il possible de déconcentrer le pouvoir dans l'Église ?

### 3 - Les relations clercs-Laïcs : Synodalité et prise de décision commune

- **DF 92** : Dans une Église synodale, la compétence décisionnelle de l'évêque, du collège épiscopal et de l'évêque de Rome est inaliénable, car elle est enracinée dans la structure hiérarchique de l'Église établie par le Christ, au service de l'unité et du respect de la légitime diversité (cf. LG 13). Cependant, elle n'est pas inconditionnelle : **une orientation qui émerge dans le processus consultatif en tant que résultat d'un discernement correct, surtout s'il est effectué au sein des organes participatifs, ne peut pas être ignorée.** Une opposition entre consultation et délibération est donc inappropriée : dans l'Église, la délibération se fait avec l'aide de tous, jamais sans l'autorité pastorale qui décide en vertu de sa charge. ... Il apparaît opportun de procéder à une révision des normes canoniques dans une perspective synodale, qui clarifie tant la distinction que l'articulation entre consultation et délibération, et éclaire les responsabilités de ceux qui, dans leurs différentes fonctions, prennent part aux processus décisionnels.

## 4 - Les relations clercs-Laïcs : Repenser les ministères dans l'Église

### Constats :

- Une articulation *en tension* entre sacerdoce commun (baptismal) et sacerdoce ministériel (ministère presbytéral),
- Un processus de réception de Lumen Gentium et du décret sur l'Apostolat sur des laïcs complexe ou **inachevé**...
  - ... Aux lourdes **conséquences** (abus de pouvoir, hiérarchisation ...)
- Si l'implication des laïcs dans toute la vie de l'Église a progressé (collaboration, prise de responsabilités au sein des diocèses), le terme de ministre a tendu à être réservé aux ministères ordonnés.
- Il faut attendre 2021 pour que les ministères institués soient ouverts aux femmes (Lecteur, Acolyte et Catéchiste).

## 4 - Les relations clercs-Laïcs : Repenser les ministères dans l'Église

### Des appels nombreux à repenser les ministères :

- **La CIASE** (notamment n°34) : Est-ce possible de déconcentrer le pouvoir dans l'Église?
- Sortir de l'impasse du « bricolage » (def sociologique), chercher une manière de faire (LEME, office),
- **Les théologiens** notamment C Theobald, AM Pelletier... : appel à redéfinir les deux figures de l'unique sacerdoce, ministériel et baptismal

### Et les mouvements ?

- > Appel à découvrir l'action de l'Esprit Saint auprès de leurs membres, et comment ces derniers sont-ils appelés à remplir la mission qui en découle,
- > Aborder sur **les questions ouvertes par** :
  - >> la constitution «*Proedicate Evangelium* », réforme de la Curie, qui ouvre aux laïcs des postes de gouvernement (préfet de dicastère),
  - >> l'exhortation apostolique *Querida Amazonia*.

## 4 - Les relations clercs-Laïcs : Repenser les ministères dans l'Église

Le synode sur la synodalité aborde la reconnaissance et l'envoi des charismes sous forme de ministères laïcs :

- n° 21 «...**la variété des vocations, des charismes et des ministères** a une racine unique (1 Co 12,13), Le baptême est le fondement de la vie chrétienne... »
- Partie II - Ensemble dans la barque : **la conversion des relations**

n° 66 : « Le processus synodal ... a exhorté les Églises locales à répondre avec créativité et courage aux besoins de la mission, en discernant parmi les charismes ceux qui doivent prendre une forme ministérielle.... **La promotion de formes plus nombreuses de ministères laïcs**, c'est-à-dire des ministères qui ne requièrent pas le sacrement de l'ordre **est nécessaire....**»



## 5 - Les relations clercs-Laïcs : Coresponsabilité et gouvernance

**Constat :** Des réflexions comme : « les clercs savent », ils « décident de tout »...  
De la difficulté de trouver sa place, d'être reconnu...

**La notion de coresponsabilité**, qui se substitue à celle de collaboration, émerge lors du concile Vatican II, reprise successivement par JP II, Benoît XVI et bien sûr, le pape François. La synodalité la met en avant. « Une Église synodale est une Église où tous les fidèles sont coresponsables » *Rome 2023 - point 18*

### Fondements théologiques :

- En Église, il s'agit d'accueillir les dons et charismes reçus pour le service de tous  
*(1 P 4,9-11) (1 Co 12)*
- En vertu de cette dignité baptismale commune, les laïcs sont appelés à exercer la mission que Dieu a confiée à l'Église pour qu'elle l'accomplisse dans le monde *(LG 31)*

## 5 - Les relations clercs-Laïcs : Coresponsabilité et gouvernance

### La traduction ecclésiologique

- Par l'expression de **la participation diversifiée** ou la participation selon la condition et la fonction propre de chacun (LG 7)
- Le concept de communion exprime la coresponsabilité
- « Les uns et les autres tous ensemble, cependant sont appelés par l'Esprit en fonction de **leur vocation propre** à être saints comme le Père céleste et à poursuivre l'œuvre de sanctification entreprise par le Christ dans le monde » A Borras (en réf à LG 32c)

### La traduction institutionnelle

- L'action de la communauté ecclésiale suppose un partenariat dans la mission évangélisatrice et pastorale de l'Église
- Cela conduit à ajuster les conditions d'exercice du ministère presbytéral, notamment au sein des paroisses et diocèses



## 5 - Les relations clercs-Laïcs : Coresponsabilité et gouvernance

**DF 89 :** C'est dans un tel cadre de référence ecclésiologique que s'inscrit l'engagement à promouvoir la participation sur la base d'une coresponsabilité différenciée. Il faut respecter chaque membre de la communauté, valoriser ses compétences et ses dons en vue d'une prise de décision partagée, Des formes de médiation institutionnelle plus ou moins articulées sont nécessaires, en rapport avec la taille de la communauté, Le droit en vigueur prévoit déjà des organismes de participations à différents niveaux... »



## Les relations clercs-Laïcs

### En guise de conclusion :

- Comment mon mouvement, mon association, ma communauté enracinée dans l'Église :

-> agit en synergie avec l'Église locale, en participant au dynamisme de la synodalité (DF 118), à l'échange de dons pour favoriser l'unité de l'Église (DF 121)?

-> favorise une présence plus significative de l'Église dans les lieux de notre temps?



## Relations clercs-Laïcs

### Textes du magistère

- Lumen Gentium
- Décret sur l'Apostolat des laïcs (AA)
- Document Final du synode d'octobre 2024
- Code de Droit canonique 1983
- Proedicate Evangelium
- Querida Amazonia

### Bibliographie

- Les laïcs dans la pensée de Vatican II, JP Russeil, prêtre du diocèse de Poitiers
- Un concile qui ne dit pas son nom?, Christoph Theobald, Salvator, sept 2023
- L'heure des laïcs, Agnès Demezières
- Synodalité et prise de décision, Cours d'Alphonse Borrás, Boston College, juillet 2022
- Alphonse Borrás, NRT 2022, 144, p.612
- Alphonse Borrás La coresponsabilité dans l'Église, utopie ou réalisme ? Dir d'O Bobineau et J Guyon De Brouwer 2009 - A Borrás pages 69 à 89



## **Groupe de Travail N° 3 – Relations Clercs et Laïcs**

**Restitution Assemblée Plénière du 29 mai 2026**

**Marie-Christine Rozier, pilote du groupe de travail**